

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 JUIN 2026 – 20H30

Salle Richard Leterrier – salle des mariages – VICQ SUR MER

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	16
Nombre de votants	19
Date de la convocation	9 juin 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le seize du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni, salle Richard Leterrier – salle des mariages, lieu habituel de ses séances publiques, sous la Présidence de **Mme Valérie MONTRIEUL, Maire**.

PRESENTS : Mme Valérie MONTRIEUL (Maire),

Antoine AMBROIS, Jean-Michel CAUCHOIS-LE MIERE, Mary DESMARES, Jennifer FLEURY, Laurent FLEURY, Loïc HENRY, François-Michel HORDEL, Jean-Noël LARONCHE, Sandrine LAUNAY, Marianne POTTIER, Lydie POUIER, Coraline SIMON, Isabelle TESSON, Benoît TROCHU et Isabelle YOUNG

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES PAR POUVOIR : Dorine COLIN pouvoir à Benoît TROCHU, Alexandre DUFOUR pouvoir à Valérie MONTRIEUL, François-Victor PALLUAT DE BESSET pouvoir à Jennifer FLEURY

ABSENTS EXCUSES : Néant

ABSENTS : Néant

Est désigné secrétaire de séance : Mary DESMARES

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026
- 2/ Création d'un emploi permanent – poste administratif
- 3/ Approbation convention AXA assurance
- 4/ Fixation du tarif du repas des aînés
- 5/ Fixation du tarif de location du barbecue-planca lors de la location des salles
- 6/ Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du 19 mai 2026

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 mai 2026.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Considérant que le projet du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026 a été préalablement communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

DÉLIBÉRATION

Le **conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 mai 2026.

2/ Création d'un emploi permanent – poste administratif

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'attaché territorial, en raison du remplacement de la secrétaire quittant son poste au 1^{er} juillet 2026,

Valérie MONTRIEUL propose la création d'un emploi d'attaché territorial à temps non complet, soit 28h00/35h00 pour assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie, à compter du 20 juillet 2026.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 7°.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'attaché territorial.

Jennifer FLEURY demande si l'ouverture d'un poste à temps non complet ne risque pas d'être peu attractif.

Valérie MONTRIEUL répond que la personne qui sera embauchée, aura toujours la possibilité de postuler dans d'autres communes pour compléter ses heures.

DELIBERATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- De créer un poste permanent au grade d'attaché territorial à temps non complet, soit 28h00/35h00. Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 7°.
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 64111 et suivants ou articles 64131.

3/ Approbation convention AXA ASSURANCES

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL laisse la parole à Mary DESMARES.

Mary DESMARES présente l'offre promotionnelle « ma santé » portée par AXA France. L'objectif est d'offrir la possibilité aux Vicquois de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels, sans aucune charge ou participation de la commune à part la mise à disposition de locaux pour des réunions d'information.

Valérie MONTRIEUL informe les conseillers que d'autres communes ont déjà signé la convention comme la commune de Saint-Pierre Église où plusieurs habitants ont bénéficié de l'offre.

Jennifer FLEURY demande si d'autres assureurs pourront proposer le même type de convention à la commune.

Valérie MONTRIEUL répond que la commune n'est tenue qu'à la mise à disposition d'une salle pour des réunions d'information et de ce fait que d'autres assureurs peuvent faire la même démarche.

Valérie MONTRIEUL demande aux conseillers d'approuver la convention AXA France et de l'autoriser à signer la convention.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention AXA France et autorise madame le maire à la signer.

4/ Fixation du tarif du repas des aînés

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL laisse la parole à Benoît TROCHU.

Benoît TROCHU rappelle que les personnes nées avant le 31 décembre 1956, inscrites ou non inscrites sur la liste électorale mais habitant à l'année sur la commune, sont invitées gratuitement au repas des aînés. Une participation financière est demandée à toute personne ne répondant pas aux critères d'attribution pour la gratuité, à savoir les personnes qui accompagnent un aîné répondant aux critères d'attribution pour la gratuité d'une part, et les élus qui assisteront au repas, d'autre part.

Valérie MONTRIEUL propose de fixer la participation financière à 39 €. En raison du nombre attendu de convives et de la capacité d'accueil du restaurant, deux dates au choix seront proposées aux aînés : le jeudi 5 novembre et le dimanche 8 novembre au restaurant « La Maison Rouge »

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation financière au repas des aînés à 39€ pour toute personne ne répondant pas aux critères d'attribution pour la gratuité.

5/ Fixation du tarif de location du barbecue-plancha lors de la location des salles

EXPOSE

Valérie MONTRIEUL informe qu'un nouveau barbecue a été acheté et propose de mettre l'ancien barbecue-plancha à gaz à la location lors des réservations des salles.

Madame le Maire propose l'application du tarif suivant à compter du 1^{er} juillet 2026 :

- Tarif de location : 90€ le weekend avec la bouteille de gaz fournie. Le barbecue devra être rendu propre.

Jean-Noël LARONCHE demande si une caution sera demandée.

Valérie MONTRIEUL répond qu'une caution est déjà demandée aux locataires lors de la location des salles.

DÉLIBÉRATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le tarif de location de 90€ le weekend avec la bouteille de gaz fournie, du barbecue-plancha, à partir du 1^{er} juillet 2026
- Accepte la modification du contrat de location et de l'article 9 du règlement intérieur.

6/ Questions diverses

Valérie MONTRIEUL laisse la parole aux conseillers.

Travaux de voirie

Isabelle YOUNG rappelle que lors du conseil municipal du 22 mars 2016 des délégations ont été données à madame le maire, dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment la délégation de « prendre toute décision concernant ... l'exécution des marchés de travaux de maîtrise d'œuvre et des accords-cadres selon les procédures de la commande publique, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Conformément à ces dispositions et dans le cadre du marché de travaux accord cadre à bons de commande 2023-2026 avec l'entreprise BOUCÉ, madame le maire a émis un bon de commande à hauteur de 3870€ au titre de la réfection de la voirie piétonne située place de la Mairie. Pour rappel, dans le cadre du marché de travaux accord cadre, des travaux de réfection de voirie ont déjà été effectués en début d'année 2026, rue du Criquet (hameau Es Blonds) et à la Houquette pour un montant de 55 294,45€.

Antoine AMBROIS informe qu'il contactera l'entreprise BOUCÉ pour qu'elle finalise les travaux laissés en état depuis deux semaines devant la mairie.

Réparations et entretien des chemins

Antoine AMBROIS avertit les conseillers que deux engins sont en panne. Le moteur du tracteur Cères de marque Renault a besoin d'une segmentation et le tracteur Valtra a une panne de nature électrique et au niveau du radiateur hydraulique. Ce dernier est sous garantie pour 5 ans chez le concessionnaire Valtra qui demande 300€ de franchise pour les réparations.

Valérie MONTRIEUL indique que le contrat signé avec le concessionnaire Valtra sera étudié pour vérifier les conditions de garantie.

Antoine AMBROIS précise que l'entretien des accotements a été effectué et que les travaux d'épavage (taille et débroussaillage) vont démarrer ; par conséquent le Cères ne sera pas utilisé les prochaines semaines.

Lydie POUHIER demande de faire un rappel auprès des habitants d'entretenir les accotements de leur propriété.

Valérie MONTRIEUL souhaite revoir le calendrier d'entretien des chasses, soit 37 km de chemins concernés, lors de la prochaine commission « Littoral et Environnement ».

Présence en hausse de pigeons

Lydie POUHIER informe les conseillers que le nombre de pigeons est largement en hausse, qu'ils s'attaquent aux récoltes et que l'utilisation de canons sonores n'est pas suffisante.

Loïc HENRY déclare que la mairie de Saint-Pierre Église a fait appel à un prestataire.

Valérie MONTRIEUL répond qu'elle prendra conseil auprès de la préfecture et des communes aux alentours.

Manifestation CLIC du Cotentin

Mary DESMARES annonce que le CLIC du Cotentin proposera aux habitants un atelier pour apprendre à utiliser des applications ludiques comme la reconnaissance des plantes, des marches, le patrimoine ou « géocaching » le 28 juillet dans la Vaquelotte et dans l'après-midi quelques caches seront explorées. Il existe une boucle de géocaching passant par la commune de 11km.

Frelons asiatiques

Laurent FLEURY souhaite relancer une campagne de communication sur la détection et le signalement de nid de frelons asiatiques.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 juillet 2026,

La commission Enfance, Jeunesse et Solidarités se réunira le 18 juin à 19h00 et la commission Littoral et Environnement le 22 juin à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Le secrétaire de séance,
Mary DESMARES



Le maire,
Valérie MONTRIEUL

